



**RELEVÉ DE DÉCISION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MERCREDI 2 AVRIL 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 16
Nombre de conseillers municipaux absents représentés : 1
Nombre de conseillers absents : 2

Le conseil municipal :

- a approuvé le compte de gestion de l'année 2024 établi par le comptable du trésor ;
- a approuvé le compte administratif de l'année 2024 ;
- a décidé de maintenir le taux des taxes locales : foncière bâti, foncière non bâti et d'habitation (pour les résidences secondaires) ;
- a attribué les subventions aux associations pour l'année 2025 ;
- a adopté le budget communal primitif de l'année 2025 ;
- a désigné l'entreprise FP GEOMETRE EXPERT maître d'œuvre pour l'aménagement de la voirie et de la voie douce Route de Troyes dans le hameau de Chevillèle ;
- a approuvé la modification de la modalité d'application à la participation de la commune à la protection sociale complémentaire de ses agents ;
- n'a pas approuvé le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges et des Ressources Transférées relative au transfert de la compétence en matière d'urbanisme à Troyes Champagne Métropole ;
- a donné un avis favorable au projet du plan de mobilité de Troyes Champagne Métropole
- a autorisé Troyes Champagne Métropole de poursuivre la procédure de révision du PLU.

Le Maire,
Maxime DUSACQ